

## Checklist «ÉVÈNEMENT WRITE FOR RIGHTS »

- Votre engagement pour les droits humains.
- Cette petite checklist.
- Commencer par quelque chose de simple: lisez les histoires des personnes pour lesquelles nous nous mobilisons sur [www.write4rights.amnesty.lu](http://www.write4rights.amnesty.lu)
- Penser à un endroit pour votre évènement : chez vous, le café du quartier, une salle de l'université, vos bureaux, etc.
- Fixer une date et une heure.** Pensez à réserver le local s'il s'agit d'un endroit public ou à parler au propriétaire s'il s'agit d'un café.
- Faire la diffusion de l'évènement:** coller les affiches que l'on met gratuitement à votre disposition, publier l'information sur les réseaux sociaux et inviter des gens de votre entourage.
- Le jour de votre évènement, arrivez sur place en avance pour décorer l'endroit.
- Commandez notre kit avec tout le matériel !
  - Stylos
  - Affiches
  - Fiches des cas
  - Cartes postales
  - Modèles des lettres aux autorités
  - Pétitions
  - Letter Writing Kit
- Avant de commencer l'évènement, présentez-vous et remerciez les participants :
 

*Bonjour tout le monde !*

*Je me suis engagé-e aux côtés d'Amnesty International Luxembourg et j'ai décidé d'organiser cette soirée « Écrire pour les droits » pour promouvoir les droits humains et défendre les personnes en danger.*

*Merci à tous et à toutes d'être là. En écrivant une lettre, nous allons contribuer au respect des droits humains et soutenir ces défenseur-e-s des droits humains qui risquent leur vie pour défendre la justice et nos droits humains.*
- Prendre des photos** – Demandez la permission aux participants de prendre des photos et nous les diffuserons sur nos canaux de communication. **@amnesty\_luxembourg (Instagram)**  
**Amnesty International Luxembourg (Facebook)**
- Très important:** Racontez-nous comment votre évènement s'est passé et combien de lettres ou signatures vous avez collectées ! Vous pourrez le faire via le site web de la campagne.
- Nous pouvons faire l'envoi de vos lettres pour vous ! **Merci de les déposer à la section avant le 31 janvier 2023 !**

Encore des doutes ? Contactez-nous !